

Séance d'information

CITATION DE BIENS PATRIMONIAL

5 AVRIL 2023

Sommaire



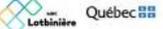
- Inventaire patrimonial de la MRC de Lotbinière
- Pouvoirs habilitants
- Bâtiments visés par le projet de citation de biens patrimoniaux
- Portée de la citation
- Effets de la citation
- Procédure d'adoption réglementaire
- Période de questions

Inventaire patrimonial de la MRC de Lotbinière



- Obligation d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 (art.120 Loi sur le patrimoine culturel (LPC))
- Immeubles répartis en 5 cotes patrimoniales :
 - Faible
 - Moyenne
 - Bonne / forte
 - Supérieure
 - Exceptionnelle (43 immeubles)
- Plus de 4 000 immeubles inventoriés pour la MRC de Lotbinière
- Pour la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, 13 immeubles dont la cote est exceptionnelle, soit 30% de l'ensemble des immeubles de la MRC.
- L'inventaire n'amène aucune protection particulière

MRC de Lotbinière
Base de données • Répertoire du patrimoine architectural

 Québec

Adresse: 3882 | 3884 | Tilly (chemin de) | Municipalité: Saint-Antoine-de-Tilly (33095)

Dénomination: **Commerciale** | Influence stylistique: **Maison vernaculaire américaine de deux étages**

Année(s) ou période de construction: en: 1894

Statut patrimonial: Sans statut | Valeur patrimoniale: Sans (N) 1893 | B. Supérieure

Commentaires: Ce cottage vernaculaire américain de deux étages, érigé en 1894 sur la place de l'église à l'emplacement d'un édifice incendié qui servait de magasin général depuis les années 1820, Normand Breton reconstruit un nouvel édifice tout en maintenant la fonction de magasin général, que la famille Breton conserva jusqu'en 1918. La maison a aussi déjà logé le bureau de poste. Le bâtiment sur fondation en pierre, qui possède deux entrées, l'une pour le magasin et l'autre pour le commerce, est entièrement revêtu de bardage de bois décoratif et possède une corniche à consoles et des planches coréennes. Les ouvertures sont encadrées de chambranles et le toit à deux versants est percé de trois lucarnes à pignon en façade.

N°: 2020_33095_TILY_3882_08
Matscote: 2270-50-9719 | No. PIRAQ: |
Latitude: 46.664577 | Longitude: -71.574153

Présence de bâtiment(s) secondaire(s) d'intérêt

Adresse: 3887 | Tilly (chemin de) | Municipalité: Saint-Antoine-de-Tilly (33095)

Dénomination: **Résidentielle** | Influence stylistique: **Maison québécoise d'influence néoclassique**

Année(s) ou période de construction: entre: 1850-1880

Statut patrimonial: Sans statut | Valeur patrimoniale: Sans (N) 1908 | B. Supérieure

Commentaires: Cette maison québécoise d'influence néoclassique a probablement été érigée dans la deuxième moitié du 19^e siècle pour le docteur Jean D'Orme qui aurait aménagé son cabinet dans la partie avant de la demeure qui prend la forme d'une imposante cuisine d'éto. La maison aurait ensuite servi d'école pour le notaire Joseph Larue qui, au début du 20^e siècle, était maire de Saint-Antoine-de-Tilly. La maison est revêtue de planches de bois verticales et est coiffée d'un toit à deux versants à base recadrée percée de trois lucarnes à pignon; dont celle du centre est monumentale. Les fenêtres à battants à grands carreaux sont encadrées de chambranles et une galerie occupe toute la façade principale. Bien que certaines fenêtres aient été remplacées, que la tête profilée de la toiture soit de facture contemporaine et que le revêtement actuel ne soit pas d'origine, la maison a tout de même connu une évolution harmonieuse.

N°: 2020_33095_TILY_3887_02
Matscote: 2269-69-1839 | No. PIRAQ: |
Latitude: 46.664124 | Longitude: -71.573969

Présence de bâtiment(s) secondaire(s) d'intérêt

Adresse: 3894 | Tilly (chemin de) | Municipalité: Saint-Antoine-de-Tilly (33095)

Dénomination: **Maçon Normand** | Influence stylistique: **Maison québécoise d'influence néoclassique**

Année(s) ou période de construction: en: 1894

Statut patrimonial: Sans statut | Valeur patrimoniale: Sans (N) 1894 | A. Exceptionnelle

Commentaires: Érigée au début des années 1890, cette maison faisait un mélange général et les membres de la famille Normand qui, depuis 1882, exploitaient ce commerce. Après un incendie dévastateur en 1893, le marchand Philias Normand fut reconstruit par son fils, le marchand Joseph Normand, qui confia le projet à son oncle, l'architecte Second Empire, alors à son apogée. Ce style est facilement reconnaissable par le toit mansardé à deux versants formé d'un front mansardé et d'un fronton surmonté par le quart de cercle à base carrée ornée d'arcs et d'une grille fautive. Le bâtiment comporte également une corniche à consoles, un revêtement de bois de type à deux versants et de fines tralumières sur la toiture. Les lucarnes à pignon sont ornées d'une balustrade à garniture de fonte sur le balcon, des cheminées ornées de têtes de femmes à grands carreaux ornés de garnitures et de chambranles ainsi qu'un balconnet en bois. L'exceptionnelle de quelques éléments comme le balcon de l'édifice qui faisait autrefois toute la largeur de la façade, la maison Normand a conservé une valeur intégrale architecturale. Elle constitue un point fort du paysage architectural du village, sur la place de l'église.

N°: 2020_33095_TILY_3894_06
Matscote: 2270-50-7908 | No. PIRAQ: |
Latitude: 46.664493 | Longitude: -71.574404

Présence de bâtiment(s) secondaire(s) d'intérêt

PATRI-ARCH 2021 69

Inventaire patrimonial de la MRC de Lotbinière



- Définition cote patrimoniale exceptionnelle

Valeur à l'échelle nationale, c'est-à-dire que la valeur patrimoniale dépasse largement l'échelle locale ou régionale. Il s'agit généralement d'éléments rares, d'équipements spécialisés qui sont des points de repère dans le paysage ou qui ont joué un rôle historique majeur dans le développement d'un lieu, comme des églises, des moulins, des manoirs, des presbytères ou des calvaires. Les maisons ayant une valeur patrimoniale sont extrêmement rares à moins de posséder un historique exceptionnel ou un élément architectural unique. Ayant habituellement déjà une valeur patrimoniale reconnue par le milieu, les biens de valeur exceptionnelle sont habituellement classés ou cités immeubles patrimoniaux ou mériteraient de l'être.

Pouvoirs habilitants

- Citations de biens patrimoniaux (chapitre IV, section III, LPC)
- Une municipalité peut, de sa propre initiative ou sur proposition de toute personne intéressée, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public (art.127)
- L'article 36 du plan d'urbanisme (R.97-365) identifie tous les immeubles dont la cote patrimoniale est exceptionnelle comme des zones à protéger.

Bâtiments visés par le projet

- Bâtiments déjà cités :
 - Mairie (ancien presbytère)
 - Calvaire
- Bâtiment classé par le ministre de la Culture et des Communications
 - Église



Bâtiments visés par le projet

- Bâtiments en processus de citation
 - Chapelle Saint-Joseph
 - Chapelle Sainte-Anne



Bâtiments visés par le projet

- 3776, chemin Bois-Clair

- Motifs de la citation :

Valeur historique - Ce bâtiment portant les traits des maisons de tradition française est très ancien et pourrait avoir été construite avant 1840, date inscrite au rôle d'évaluation foncière. Ce bâtiment a peu de comparables dans la municipalité et dans la MRC.

Valeur d'authenticité - Parmi les caractéristiques du bâtiment qui témoignent de sa très grande ancienneté, notons la toiture à deux versants droits très pentu et sans larmier revêtue du bardeau de bois, les fenêtres à battants à petits carreaux et l'unique et massive cheminée en pierre.

Valeur architecturale - Les traits architecturaux du bâtiment, rarement rencontrés de nos jours dans l'architecture domestique de la région, sont typiques des maisons coloniales françaises 18^e siècle.



Bâtiments visés par le projet

- 880, côte de l'Église (maison des Sœurs de la Charité)
- Motifs de la citation :

Valeur historique - Le bâtiment construit en 1861 surplombe la falaise et le fleuve Saint-Laurent. La maison a été la propriété des Sœurs de la charité entre 1958 et la fin des années 1990.

Valeur d'authenticité - Le bâtiment possède une fondation en pierre, un revêtement en planche de bois à feuillure en façade avant et de bardeau de bois décoratif sur les façades latérales, des pilastres et une corniche encadrant la porte, des chambranles très ouvragés ornant les fenêtres et les lucarnes dotées de battants à grands carreaux. Les planches cornières prenant la forme de pilastres sont à souligner aux extrémités de la façade.

Valeur architecturale - Le bâtiment a connu une intéressante évolution architecturale à la fin du XIXe siècle, époque où lui ont été ajoutés des attributs victoriens, soit la toiture mansardée, d'influence second empire et les lucarnes monumentales sur deux niveaux.



Bâtiments visés par le projet

- 3823, chemin de Tilly (manoir Dionne)
- Motifs de la citation :

Valeur historique - Fleuron de l'architecture québécoise néoclassique, cette imposante résidence aux allures de villa a été construite pendant la première moitié du XIX siècle. La propriété constitue un vaste domaine situé au cœur du village et est composée d'un imposant couvert végétal. Le manoir appartient à la famille Dionne depuis sa construction.

Valeur d'authenticité - Le bâtiment a conservé l'essentiel de ses caractéristiques d'origine, y compris l'agrandissement réalisé vers l'arrière entre 1850 et 1870.

Valeur architecturale - Initialement une construction d'architecture québécoise néoclassique, le bâtiment a été redécoré à la période victorienne avec notamment l'ajout de fines dentelles de bois sous le larmier et aux lucarnes et les balustrades ont été ornées de garnitures en fonte moulée d'un modèle très rare. Ces ornements s'ajoutent aux portails néoclassiques des deux entrées en façades munies de pilastres, de baies latérales et d'impostes, aux chambranles moulurés et aux persiennes garnissant les fenêtres à grands carreaux et aux planches cornières qui décorent le revêtement de planches à clin de bois.



Bâtiments visés par le projet

- 3894, chemin de Tilly (maison Normand)
- Motifs de la citation :

Valeur historique - Ce bâtiment d'allure monumental a été construit en 1894 par le marchand Philéas Normand après un incendie dévastateur en 1883 et abritait jusqu'au début des années 1990 un magasin général et la famille Normand. Le bâtiment constitue un fort point du paysage architectural du village et de la place de l'Église.

Valeur d'authenticité - Exception faite de quelques éléments, comme le balcon à l'étage qui faisait autrefois toute la largeur de la façade, le bâtiment a conservé une bonne intégrité architecturale.

Valeur architecturale - D'un style typiquement second empire alors à son apogée à cette époque, le bâtiment présente un toit mansardé à quatre versants formés d'un brisis recourbé et d'un terrasson ainsi qu'une tourelle centrale à base carrée ornée d'oculus et d'une grille faitière. Le bâtiment comporte également une corniche à consoles, un revêtement à clin de bois sur les murs et de tôle traditionnelle sur la toiture, des lucarnes à pignons ornements, une balustrade à garnitures de fonte sur le balcon, des cheminées ornées de tôle, des fenêtres à grands carreaux munis de persiennes et de chambranles ainsi qu'un lambrequin en bois.



Bâtiments visés par le projet

- 3930, chemin de Tilly

- Motifs de la citation :

Valeur historique - Construite en 1895, ce bâtiment est représentatif du courant néo-Queen Anne et est un élément phare de l'identité de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Valeur d'authenticité - La plupart des éléments sont authentiques et les propriétaires actuels ont restauré la toiture afin d'y remettre une toiture d'origine en tôle à la canadienne. L'entretien de la résidence est exemplaire.

Valeur architecturale - L'ornementation du bâtiment est abondante, ce qui est typique du style architectural néo-Queen Anne. Ces éléments d'ornementation sont visibles au niveau de la corniche à consoles, aux multiples boiseries, aux poteaux de galeries tournés et d'une balustrade dotée de barrotins en bois. Des chambranles et des planches cornières complètent également le revêtement en planche de bois horizontale à feuillure. Enfin, une galerie couverte d'un toit revêtu de tôle à baguette ceinture trois façades et une grille faitière de même qu'un mât de drapeau coiffe la toiture.



Bâtiments visés par le projet

- 3980, chemin de Tilly (maison Léon-Noël de Tilly)

- Motifs de la citation :

Valeur historique - Cette résidence a été construite en 1827 pour Léon-Noël de Tilly, frère du seigneur Jean-Baptiste-Isaïe de Tilly. Le bâtiment reflète le passé seigneurial de la municipalité.

Valeur d'authenticité - Le bâtiment a conservé l'essentiel de ses caractéristiques d'origine, notamment les fenêtres à grands carreaux et la porte principale dotée de chambranles moulurés, la balustrade décorée de garnitures en fonte moulée, le lambrequin en bois découpé et les poteaux de galeries ouvragés.

Valeur architecturale - Parfait exemple de l'architecture de style régence en vogue au Québec au début du XIXe siècle, le bâtiment se démarque par son vaste plan rectangulaire et sa toiture à croupes dont le prolongement au-delà des murs couvre une galerie qui entoure les quatre façades. Fortement empreint d'une influence néoclassique, le bâtiment présente une organisation rigoureusement symétrique comme en témoignent l'emplacement des deux souches de cheminées en brique et la disposition des six lucarnes et des autres ouvertures.



Bâtiments visés par le projet

- 4428, rue de la Promenade (maison Augustin Bergeron)

- Motifs de la citation :

Valeur historique - Cette maison a été construite en 1861 pour le capitaine de navire Augustin Bergeron, premier maire de la municipalité. Le bâtiment a été construit sur une terre détenue par la famille Bergeron depuis 1707. La cuisine d'été greffée sur la partie droite a été utilisée comme bureau de poste par le passé.

Valeur d'authenticité - Le bâtiment se démarque par son excellent état d'authenticité puisque la très grande majorité de ses composantes architecturales sont authentiques, plus particulièrement le revêtement en planche de bois horizontale avec chambranles moulurés et planches cornières, la toiture en tôle pincée et sa succession de lucarnes aux versants recourbés, les fenêtres à carreaux et leurs volets.

Valeur architecturale - Avec sa toiture aux versants recourbés, ses ouvertures disposées symétriquement et son superbe portail doté de baies latérales ainsi que d'une imposte, ce bâtiment est un éloquent exemple de maison québécoise d'influence néoclassique.



Bâtiments visés par le projet

- Lot 5 378 035
- Motifs de la citation :

Valeur historique - Cette grange a été construite en 1901 et est l'un des rares exemples de grange octogonale à avoir survécu au passage du temps, et ce à l'échelle du Canada. Le bâtiment en est l'unique représentant au sein de la MRC de Lotbinière.

Valeur d'authenticité - Le bâtiment présente une excellente authenticité. Il a conservé ses planches de bois verticales, le bardeau de bois, les portes à battants en bois munies d'une porte guichet, des fenêtres à carreaux et d'un pont d'accès.

Valeur architecturale - Rares sont les exemples de grange octogonale à nous être parvenus. La valeur architecturale réside dans la volumétrie du bâtiment de forme octogonale et surélevée d'un chapiteau de même que la conservation des éléments architecturaux d'origine.



Portée de la citation

- Extérieur des bâtiments seulement
 - 880, côte de l'Église
 - 3776, chemin Bois-Clair
 - 3894, chemin de Tilly
 - 3930, chemin de Tilly
 - 3980, chemin de Tilly
 - Grange octogonale
- Extérieur des bâtiments et terrain (opération cadastrale)
 - 3823, chemin de Tilly
 - 4428, rue de la Promenade

Effets de la citation (LPC art.135 à 149)

- Effets de la citation suivent le bien patrimonial tant que le règlement de citation n'a pas été abrogé (art.135)
- Tout propriétaire de bien patrimonial doit prendre les mesures pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale du bien (art.136)
- Toute restauration, réparation ou modification du bien patrimonial doit être conforme aux conditions auxquelles il est assujetti (art.137)
- Toute restauration, réparation ou modification du bien patrimonial doit faire l'objet d'un préavis de 45 jours à la Municipalité (demande de permis = préavis) et d'une résolution du conseil municipal (art.139)
- Démolition du bien patrimonial doit faire l'objet d'une autorisation (art.141)
- Si menace réelle envers le bien patrimonial, la Municipalité peut pour une période de 30 jours ordonner la fermeture du lieu ou en permettre l'accès à certaines personnes seulement (art.148)
- Municipalité peut obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour la protection du bien patrimonial (art.148)

Procédure d'adoption réglementaire

- Avis de motion (60 jours)
 - Avis spécial transmis aux propriétaires de l'immeuble, incluant les effets complets de la citation
 - Avis de consultation publique (30 jours)
 - Consultation publique tenue par le CCU
- Adoption du règlement de citation
 - Avis spécial transmis aux propriétaires de l'immeuble
- Entrée en vigueur = date inscrite sur l'avis spécial d'adoption du règlement

Période de questions

URBANISME@SAINTANTOINEDETILLY.COM

418-886-2441 POSTE 105